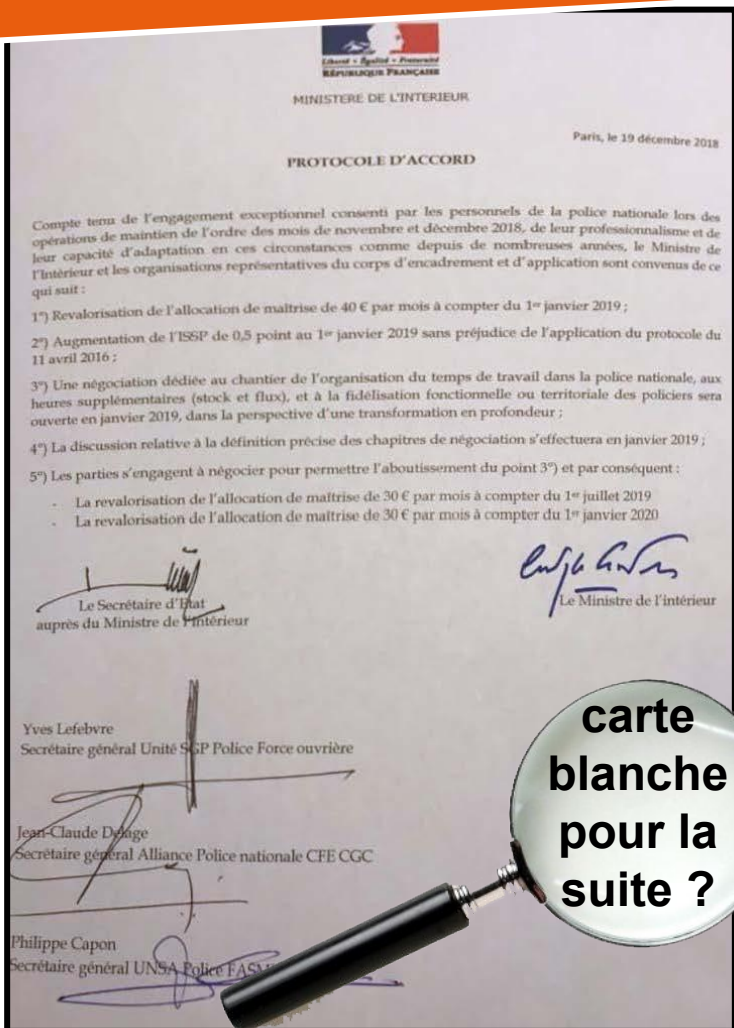




ACCORD DE LA HONTE

+120€ à 150 € d'ici 2020 ? Vraiment ? Pas si sûr !!!



ALTERNATIVE Police - CFDT a pris connaissance du protocole d'accord signé le 19 décembre 2018.

Un protocole de 15 lignes !

Pas compliqué à analyser, il ne contient rien !



Contrairement à ce que les signataires annoncent :

→ Les 30 € en juillet 2019 et les 30 € en janvier 2020 **sont loin d'être acquis**

En effet, le protocole précise au point 5 que pour bénéficier de ces deux revalorisations, les signataires s'engagent à négocier le point 3. C'est-à-dire « une négociation dédiée au chantier de l'organisation du temps de travail, des heures supplémentaires et de la fidélisation fonctionnelle ou territoriale des policiers »

→ 1% d'ISSP en janvier 2019 et 0,5% en janvier 2020? **C'est faux !**

En fait, seul 0,5% a été obtenu ! L'autre 0,5% vient du protocole de 2016, initialement prévu en juillet 2019, il est anticipé à janvier 2019. Enfin, le 0,5% de janvier 2020 n'est que la stricte application du protocole de 2016 !

**carte
blanche
pour la
suite ?**

Incroyable, les syndicats ont signés un chèque en blanc !

Doit t'on comprendre qu' en cas de futur désaccord les revalorisations salariales seront annulées ?

Les syndicats se sont t-il engagés à dire oui à tout ce que proposera le gouvernement sur le temps de travail ou/et les HS en échange de ces revalorisation salariales ?

**ALTERNATIVE Police - CFDT craint le pire !
Nous serons attentifs à ces négociations qui dureront quand même 6 mois à partir de janvier 2019...**

**Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer**